

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL
AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise :

- **DURY STEPHANIE**
- **POMIER HELENE**
- **SOUAT YOUSSEF**
- **TERNISIEN TONY**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2023**.

CLERMONT-FERRAND, le 19 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : REDACTEUR TERRITORIAL

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur :

- **AFFRAIX MADELEINE**

- **ONZON NATHALIE**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2023**.

CLERMONT-FERRAND, le 19 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : TECHNICIEN TERRITORIAL

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien :

- **CHAPUT PATRICE**
- **CHOUVIER ISABELLE**
- **DEBORDE THIERRY**
- **GUILLOT PHILIPPE**
- **PLANTELIGNE LUDOVIC**
- **RAINEVAL FRANCOIS**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2023**.

CLERMONT-FERRAND, le 19 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Animateurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : ANIMATEUR TERRITORIAL

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'animateur :

- **BARRAT CORINNE**
- **BENSAKEL ILHAM**
- **CHAHID MOHAMED**
- **HAROUCHE MONCEF**
- **PAYS MICKAEL**
- **PRAT NICOLAS**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2023**.

CLERMONT-FERRAND, le 19 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
ML**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : ATTACHE TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Attaché :

- **BOS LAETITIA**
- **BOUDON FREDERIC**
- **ECKERT MARTINE**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2023**.

CLERMONT-FERRAND, le 19 octobre 2023



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI